

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -
TRIBUNAL DE POLICE DE MEAUX
46, Avenue S. ALLENDE
77108 MEAUX

ABANDON DES POURSUITES

L'Officier du Ministère Public
à
Maître Yohan DEHAN
174 RUE DE COURCELLES
75017 PARIS

Références à rappeler :

Rédacteur :

Maître,

Après examen de cette affaire, je vous informe que j'ai décidé d'abandonner les poursuites à l'encontre de votre cliente

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **011302 EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 20 KM/H ET INFÉRIEUR A 30 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MOTEUR ART.R.413-14 §1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §1 AL.1 C.ROUTE.**
Infraction(s) relevée(s) à au point kilométrique
dans le sens en date du par procès verbal n°
dressé par avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de retenue de pour une vitesse
 autorisée de :
AIP n°2013-1-943 du 22 juillet 2013

Veuillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à MEAUX, le 19/12/2025

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

